Application agréée E-legalite.com 99_DE-011-200043776-20230525-DB_2023_051

DÉCISION du Bureau de la Communauté

DB 2023-051 : Création de flashcodes sur les itinéraires de randonnée pédestre et VTT

Le 25 mai 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 24 mai 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

ETAIENT PRESENTS: Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohammed EL HABCHI et Bernard VAQUIE.

EXCUSE: Jacques GALY.

La Communauté de communes des Pyrénées audoises à travers sa compétence développement économique-tourisme souhaite mettre en place un nouveau projet de communication et d'information sur nos sentiers de randonnée. Il est proposé au rapport l'installation de panneaux de forme carrée en aluminium dibond d'environ 10/15 cm d'arête sur tous nos itinéraires.

Ces panneaux contiendront chacun un flashcode renvoyant à notre site internet de randonnée, sur lequel les détails relatifs à l'itinéraire sont visibles et téléchargeables directement (infos sur le linéaire, traces GPS, points de vigilance sur une étape...).







etc...

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition exposée ci-dessus ;
- AUTORISE les services à formaliser ce projet et organiser un temps de travail sur le terrain afin d'installer ces panneaux avant et durant l'été 2023.

Transmis au représentant de l'Etat, le 07.06.23

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 07.06.23

Ainsi délibéré à Quillan, le 25 mai 2023

REÇU EN PREFECTURE le 07/06/2023

Application agréée E-legalite.com 99_DE-011-200043776-20230525-DB_2023_051